

CONTACT



BONNES NOUVELLES :

UNE BONNE ATTITUDE AIDE UNE TRAVAILLEUSE À SE RÉTABLIR



Linda Thomson

En tant qu'ancienne travailleuse paramédicale, Linda Thomson faisait face au danger à tous les jours. Elle a cependant affirmé qu'elle n'avait jamais eu si peur que lorsqu'elle pensait ne plus pouvoir reprendre son travail lorsqu'elle a subi une chute au travail au mois de mars. Au moment de sa blessure, elle travaillait comme préposée en toxicomanie au Centre de traitement des dépendances Ridgewood à Saint John. Elle aimait beaucoup son travail.

« J'avais tellement peur », a-t-elle expliqué. « Je savais qu'il s'agissait d'une mauvaise situation. Je suis âgée de 57 ans. Je me demandais ce que je ferais. »

M^{me} Thomson était déjà atteinte de douleur au dos qui s'est développée lorsqu'elle travaillait comme travailleuse paramédicale. Elle avait même subi un examen d'imagerie par résonance magnétique le matin de sa chute.

« La douleur était intolérable », a-t-elle déclaré. « Je pouvais à peine marcher. C'était débilitant. »

Ses traitements initiaux consistaient en des traitements de physiothérapie et des analgésiques. M^{me} Thomson a fait des progrès, mais ces derniers étaient limités et son rétablissement était lent. Elle a donc été admise au Centre de rééducation professionnelle à Grand Bay-Westfield. « Les choses ont commencé à mieux aller au Centre », a-t-elle précisé, en ajoutant toutefois qu'elle se sentait intimidée lorsqu'elle est arrivée. « Le Centre est tellement grand. Je me demandais comment j'allais faire pour me rendre à l'autre bout du couloir. J'avais peur de ne pas réussir. »

Mais elle a réussi. Après avoir suivi un programme de six semaines au Centre, elle a repris son travail au Centre de traitement des dépendances Ridgewood.

« Je ne vous cacherai pas que c'était difficile. Il fallait toutefois persévérer afin de faire disparaître la douleur et de reprendre le travail. »

M^{me} Thomson offre les conseils suivants à toute personne qui se retrouve dans une situation semblable : « On ne vous guérira toujours pas au Centre, mais on vous aidera à travailler avec ce que vous avez, ainsi qu'à gérer votre douleur. Il faut également vouloir se remettre de sa blessure. »

La routine de M^{me} Thomson commençait par un échauffement, suivi d'un traitement de physiothérapie, de la réadaptation professionnelle, d'un autre traitement de physiothérapie et d'une période de 45 minutes dans la piscine. Elle a également assisté à des séances d'information, où on lui a enseigné des stratégies de gestion des symptômes.

« Dans le cadre de ma réadaptation, j'ai appris les bonnes techniques de soulèvement et on me faisait monter un escalier. Ces tâches ne font pas partie de mon travail. Je me disais que cela n'avait rien à voir avec moi. Mais ces choses m'ont aidé à améliorer ma coordination et mon équilibre, et à bouger mon corps comme il le faut. »

« Linda était très motivée. Elle a vite compris que nous ne pourrions pas guérir sa douleur lombaire, mais que nous l'aiderions à la maîtriser plutôt que de laisser sa douleur la maîtriser », a expliqué la physiothérapeute de M^{me} Thomson pendant son séjour au Centre, Pam Pinnington. « Elle trouvait les exercices très difficiles au début, mais elle a persévéré et a travaillé fort afin d'établir un programme qui l'aiderait. Elle avait une bonne attitude, c'est-à-dire qu'elle voulait tirer pleinement profit de son programme afin de reprendre le travail et d'améliorer sa qualité de vie. C'était un plaisir de travailler avec elle », a-t-elle affirmé.

« Nous ne doutons pas qu'elle continuera de faire ses exercices à domicile ainsi que d'appliquer ses stratégies de gestion des symptômes, et qu'elle réalisera d'autres progrès. »

M^{me} Thomson poursuit ses exercices à domicile à l'aide de l'équipement qu'elle a reçu de Travail sécuritaire NB, notamment un ballon d'exercice (pour le renforcement des muscles centraux), un tapis pour les exercices, des poids pour bras, un coussin chauffant humide et des orthèses pour ses chaussures de tennis. Sa journée commence à 5 h 30. Elle prend un bain chaud pour détendre ses muscles, puis elle fait ses exercices avant de quitter la maison à 7 heures pour se rendre au travail.

« Si je ne suis pas ma routine et ne fais pas mes exercices, je le ressens vraiment. Il ne s'agit pas d'un bon sentiment », a-t-elle avoué.

« J'aimerais remercier les membres de mon équipe au Centre. Ils étaient merveilleux. Je suis très heureuse d'être au travail et de pouvoir me mettre par terre afin de jouer avec mes petits-enfants. » •

PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL



Mary Martell

Mary Martell a été nommée au conseil d'administration de Travail sécuritaire NB en octobre 2008 pour représenter les employeurs. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) ont proposé sa nomination. M^{me} Martell a une vaste expérience dans les secteurs de l'indemnisation, des cotisations et de la gestion de l'incapacité au travail. Avant de déménager au Nouveau-Brunswick, elle était au service de la commission des accidents du travail de l'Alberta pendant deux ans et de WorkSafeBC

(qui portait alors le nom de Workers' Compensation Board of British Columbia) pendant huit ans.

« En Colombie-Britannique, je travaillais à la fois pour les employeurs et les travailleurs blessés. Mes connaissances spécialisées étaient axées sur la gestion de l'incapacité au travail et les effets à long terme des blessures sur les travailleurs. Cette expérience m'a permis d'élargir mes compétences et de poursuivre une carrière dans le secteur privé », a-t-elle expliqué.

M^{me} Martell est entrée en fonctions aux Irving Health Services en 2000 en tant que gestionnaire de l'incapacité au travail. En 2002, elle est devenue gestionnaire des réclamations et en 2007, directrice des Irving Health Services.

« À mon poste actuel, je vois à la planification stratégique et à l'élaboration de processus qui cadrent bien avec les initiatives commerciales

de l'entreprise. La planification stratégique et l'évaluation des risques est une fonction importante du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, et je crois que le poste que j'occupe aux Irving Health Services m'a permis d'acquérir les connaissances et les aptitudes dont j'ai besoin pour assumer mon rôle de façon efficace au sein du conseil. »

De plus, M^{me} Martell a fait savoir que chez Irving, ses responsabilités comprennent entre autres diriger une équipe de professionnels agréés en matière de gestion de l'incapacité au travail, et voir aux questions ayant trait à la santé et la sécurité au travail. « Je travaille avec un groupe de délégués à l'hygiène et à la sécurité formidable à J.D. Irving, Limited. Ils ont une grande passion pour la sécurité et tiennent à assurer un milieu de travail sécuritaire pour tous nos employés », a-t-elle ajouté.

« Je suis engagée à aider les travailleurs qui sont atteints d'une maladie ou qui ont subi une blessure à reprendre le travail. Au cours de mes années de travail dans le domaine, j'ai vu bien des vies bouleversées à cause d'une maladie ou d'une blessure traumatique, et j'ai été témoin de leur effet non seulement sur les travailleurs, mais sur leur famille et leur qualité de vie. Nous concentrons trop souvent sur ce que nous ne pouvons pas faire. En tant que gestionnaire de l'incapacité au travail, je concentre plutôt sur ce qu'une personne peut faire. Les employeurs ne peuvent pas se permettre de perdre des employés valables. Les coûts associés à ces pertes continuent à augmenter. Avec la réduction de la main-d'œuvre au niveau des ouvriers de métiers et de la main-d'œuvre qualifiée de nos jours, il importe plus que jamais de reconnaître les possibilités de reprise du travail des travailleurs qualifiés. »

M^{me} Martell a affirmé qu'elle est fière d'être membre d'un conseil qui est engagé à gouverner dans un

esprit d'équilibre. « Nous travaillons avec diligence pour assurer que nos décisions sont dans le meilleur intérêt non seulement des employeurs et des travailleurs de la province, mais aussi des employés de Travail sécuritaire NB », a-t-elle précisé. « Nous voulons que le régime d'indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick soit juste et équilibré, en plus d'être durable. »

Elle a travaillé de près avec Travail sécuritaire NB depuis qu'elle a déménagé au Nouveau-Brunswick. « Je crois qu'il y a un grand désir au sein de l'organisme d'assurer que ce qu'on fait importe, et ce, pour les employeurs et les travailleurs. J'ai remarqué que l'organisme met un accent plus marqué sur la sécurité, ce qui, selon les chiffres, semble avoir aidé à réduire le nombre d'accidents. J'ai également constaté que Travail sécuritaire NB tente d'être plus transparent et d'établir un processus de consultation à l'égard du changement. Je crois qu'il y a toujours des possibilités d'établir d'autres partenariats avec les travailleurs, les employeurs et Travail sécuritaire NB. »

Ses postes de directrice des Irving Health Services, de membre du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et de rédactrice en chef du comité consultatif de rédaction de *Disability Management Dialogue*, une publication internationale, ne lui laissent pas beaucoup de temps libre, mais elle essaie de trouver un peu de temps pour la pêche à la mouche et le jardinage. Elle aime également voyager et faire la cuisine.

M^{me} Martell et son époux sont mariés depuis 30 ans et vivent à Saint John. Ils ont deux enfants. « Mon fils est super, et il est marié à une femme formidable. Heureusement, ils vivent ici à Saint John, et nous sommes proches. J'ai aussi une fille fantastique qui nous garde jeunes, moi et mon mari. » •

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB NOMME UNE NOUVELLE VICE-PRÉSIDENTE



Shelly Dauphinee

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, Doug Stanley, est heureux d'annoncer que Shelly Dauphinee a été nommée vice-présidente aux Services de travail sécuritaire à compter du 16 novembre 2009.

M^{me} Dauphinee est un chef de file bilingue dont le travail est axé sur les résultats. Elle a acquis plus de douze années d'expérience à titre de cadre au sein d'organismes publics, privés et sans but lucratif qui sont caractérisés par divers intérêts des intervenants ainsi que par différents environnements

législatifs et réglementaires. Elle est entrée en fonctions à Travail sécuritaire NB en 1999 et apporte à son nouveau poste de l'expérience dans un large éventail de questions relatives à la santé, à la sécurité et à l'indemnisation des travailleurs. Elle a acquis cette expérience grâce au poste de directrice de la Planification et des politiques qu'elle a occupé pendant 10 ans à Travail sécuritaire NB.

M^{me} Dauphinee est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton et d'une maîtrise en planification de

l'université Queen's, à Kingston, en Ontario. Elle a récemment réussi le Programme de leadership des cadres supérieurs du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui est appuyé par Travail sécuritaire NB.

Le vice-président actuel, David Greason, agira comme mentor afin d'aider M^{me} Dauphinee pendant sa période de transition. Il continuera à travailler pour Travail sécuritaire NB et sera affecté à des projets spéciaux jusqu'à sa retraite en novembre 2010. •

CONSULTEZ LES NORMES DE LA CSA EN LIGNE AVANT L'ACHAT

Depuis qu'elle a aidé à élaborer la première norme canadienne en matière des casques de sécurité en 1948, l'Association canadienne de normalisation (CSA) a publié plus de 170 normes et lignes directrices. Ces dernières traitent de tous les sujets, notamment les machines et l'équipement; l'ergonomie au bureau; et la prévention des blessures. La *Loi sur l'hygiène et la sécurité au*

travail du Nouveau-Brunswick mentionne environ 40 de ces normes. Le 1^{er} octobre 2008, la CSA a lancé un programme pilote de deux ans afin d'offrir aux utilisateurs un accès accru et plus facile à ses normes en matière de santé et de sécurité au travail.

Le programme pilote, qui en est à sa deuxième année, permet de consulter les normes de la CSA citées dans la législation en matière de santé et de sécurité de l'ensemble des provinces et territoires du

Canada. Les utilisateurs peuvent visionner les normes avant de les acheter. Ces dernières sont en format PDF pour consultation seulement et ne peuvent pas être coupées, collées, imprimées ou téléchargées.

Pour accéder aux normes, vous n'avez qu'à vous rendre au site obsviewaccess.csa.ca et à vous inscrire. C'est rapide et facile. Choisissez ensuite la province désirée (par exemple, Nouveau-Brunswick) pour voir la liste de normes, puis cliquez sur la norme voulue. •

ANNONCE DES TAUX DE COTISATION POUR 2010

Travail sécuritaire NB a annoncé son taux de cotisation moyen pour l'année 2010. Le taux augmentera légèrement pour passer de 2,03 \$ par tranche de 100 \$ des salaires en 2009 à 2,08 \$. L'augmentation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

« Il s'agit de la première augmentation depuis 2004. Elle est nécessaire pour aider l'organisme à retrouver sa pleine capitalisation », a expliqué la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas. En 2008,

le niveau de capitalisation de Travail sécuritaire NB a chuté pour se chiffrer à 87,7 % en raison du revenu de placements moindre que celui qui était prévu par suite de la volatilité des marchés financiers mondiaux. Selon la loi, Travail sécuritaire NB doit maintenir un niveau de capitalisation de 100 % sur une période de quatre ans.

« Les rendements de placements connaissent une amélioration, mais il est difficile de prédire si cette tendance se poursuivra. Nous devons prendre des précautions pour garantir des prestations futures aux travailleurs blessés néo-brunswickois et aux personnes à leur charge », a indiqué M^{me} Dugas.

En plus de l'amélioration graduelle des rendements de placements, les coûts d'accidents en 2009 étaient inférieurs à ceux prévus. « La sécurité au travail continue de s'améliorer étant donné que les coûts d'accidents constituent le facteur prépondérant dans l'établissement des taux. La meilleure façon pour les employeurs de réduire leur taux de cotisation est d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires », a-t-elle précisé.

Travail sécuritaire NB continue à avoir le taux de cotisation le plus bas au Canada atlantique. •

TRAVAIL SÉCURITAIRE NB LANCE LA CALCULATRICE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité sauve des vies et des membres. Elle permet également de réaliser des économies. Le fait de ne pas tenir compte de la sécurité coûte cher, même très cher. Pour montrer aux employeurs ce qu'une blessure subie au travail pourrait leur coûter, nous avons mis en œuvre la calculatrice de sécurité au travail. Cet outil aide les employeurs à calculer les coûts non assurés d'une blessure subie au travail, comme les coûts liés à l'embauchage et à la formation de remplaçants; à l'achat de nouvelles machines; et à la perte de productivité.

La calculatrice de sécurité au travail présente des scénarios selon quatre différentes industries, soit l'industrie de la construction, de l'accueil, de la

vente au détail et des scieries, afin de permettre aux employeurs de prédire ou de comparer tous les coûts d'une blessure subie au travail, c'est-à-dire les coûts que l'employeur doit déboursier de sa poche. La calculatrice permet également aux employeurs de créer leur propre scénario.

« Bien que la calculatrice de sécurité ait été conçue pour les petites entreprises, il s'agit d'un outil utile pour les entreprises de toute taille qui veulent déterminer les coûts réels initiaux des blessures subies au travail, afin d'inciter à prévenir les blessures », a expliqué le vice-président aux Services de travail sécuritaire de Travail sécuritaire NB, David Greason.

Pour avoir accès à la calculatrice, rendez-vous au www.travailsecuritairenb.ca et cliquez sur l'onglet « Employeurs », puis sur « Calculatrice de sécurité au travail » à partir du menu déroulant. •

